

IT, internet et données personnelles

Vendredi 26 septembre 2014
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Edouard TREPPOZ

Professeur agrégé de droit privé
Academic Director LLM
International and European
Business Law
Faculté de Droit Université Jean
Moulin Lyon 3
Visiting Professor of Law
Columbia Law School (2014)

& Mathieu MARTIN,

Avocat au Barreau de Lyon
Cabinet Bismuth

Organisé par :

François HERPE

Responsable de la Commission Droit de
la Propriété Intellectuelle et Industrielle
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet Cornet Vincent Ségurel

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation validées
Tous les séminaires EUROJURIS FRANCE
sont soumis pour validation au Conseil
National des Barreaux.

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Matin : animé par Edouard TREPPOZ : Actualités IT, Internet et données personnelles

- **Internet et propriété intellectuelle**
La difficile adaptation du droit d'auteur à l'internet
La défense des droits de propriété intellectuelle
- **Internet et le phénomène de frontière**
En matière délictuelle
En matière contractuelle
En matière commerciale
En matière de réglementation audiovisuelle européenne
- **Internet et les données personnelles**

Après-midi: animé par Mathieu MARTIN : Pratiques des contrats IT – Big data

BIG DATA

- Notion/définition
- Différence avec l'Open data
- Quel type de données ?
- Quelle tentative de qualification juridique : peut-on appliquer un régime unitaire au BIG DATA ? Qui est titulaire de quoi ?
- Quel mode de protection ?
- Limites du BIG DATA : remise en cause de la finalité de traitements initiaux, création de nouveaux traitements.... ?
- BIG DATA vs Droit à l'oubli
- BIG DATA vs Privacy Design
- Comment contractualiser en BIG DATA et sur quoi ? : ébauche de clauses sensibles et limites

Méthode AGILE

- Rappel de la notion de méthode agile : ce qui change
- Analogie au regard des contrats préexistants
- La formalisation d'un contrat « open space » : les mécanismes contractuels à utiliser pour formaliser un contrat en méthode agile
- Limites du mécanisme

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (264 € TTC, soit 220 € H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (634,12 € TTC, soit 528,43 € H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) (504 € TTC, soit 420 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.